

DIRECTION DE LA GESTION DES FRÉQUENCES  
PÔLE DE SAINT-DIÉ DES VOSGES  
DÉPARTEMENT LICENCES ET CERTIFICATS

☎ : 03.29.42.20.02

**SAINT LAURENT MAINTENANCE**  
**8 RUE LYAUTEY**  
**54000 NANCY**

Référence : ANFR/DGF/DLC 2.1 n° 2024- 0689116  
Affaire suivie par : Céline MARTIN – Tél. : 03 29 42 20 15

Saint-Dié des Vosges, le 22 mars 2024

Madame, Monsieur,

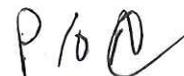
Dans le cadre des prestations que l'Agence nationale des fréquences effectue pour le compte du ministère chargé des Transports et du secrétariat d'état chargé de la Mer, je vous adresse, à la suite de votre demande, la licence radio du navire ou bateau **SL ENERGIES FASTWAVE** immatriculé **CH G66512W**.

Pour favoriser votre identification en cas d'appel de détresse en mer et permettre la coordination des opérations de secours et de sauvetage, des données nominatives vous concernant peuvent être communiquées aux centres de secours (CROSS et FMCC), excepté si vous exprimiez explicitement votre désaccord par courrier.

D'autre part, j'attire votre attention sur les dispositions indiquées en bas de cette page et reprises au dos de votre licence.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Responsable du Département,



Philippe MUGLER

PJ : Licence valable jusqu'au 31/01/2025.

Dispositions réglementaires :

Licence : La présente licence radio doit être conservée à bord et présentée à toute réquisition des autorités chargées du contrôle.

Conditions d'utilisation : Le CRR est obligatoire si vous naviguez à l'étranger. Dans les eaux françaises, le CRR concerne les utilisateurs de VHF fixe ou portable ASN qui ne possèdent pas le permis mer. Plus d'information au 03 29 42 20 01 ou sur le site [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr).

Modifications ou vente : Tout changement de l'une des informations figurant sur cette licence radio (matériel, modification du quartier, changement d'adresse, etc...) ou vente du navire ou bateau doit être signalé à l'ANFR à partir de : <https://maritime-dematerialisation.anfr.fr>  
Tout nouveau propriétaire de navire ou bateau utilisant du matériel radio, doit demander une licence : <https://maritime-dematerialisation.anfr.fr>

POUR TOUT CONTACT : 4 RUE ALPHONSE MATTER - BP 8314 – 88108 SAINT-DIÉ DES VOSGES CEDEX  
LICENCES : TÉL : 03 29 42 20 02 – CRR & RADIOAMATEURS : TÉL : 03 29 42 20 01

SHIP STATION LICENCE  
 LICENCIA DE LA ESTACION DE BARCO (\*)

Valable jusqu'au : 31/12/2024

Validité prorogée au : 31/01/2025

Identifiant : S 1044865

Code CIAC : SANS

SAINT LAURENT MAINTENANCE

8 RUE LYAUTEY

Type de navire : PLAISANCE

54000 NANCY

MMSI : 228 215 480

Indicatif d'appel : FAK8601

Nom : SL ENERGIES FASTWAVE

Quartier / Immatriculation : CH G66512W

Code ATIS :

Annexe(s) :

Qté	Type d'équipement	Réf commerciale et N° d'identification	Puiss. Ém.	Bande de fréquence
1	VHF PORTATIVE (SANS ASN)	STD HORIZON HX 300 E	5,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
1	AIS CLASSE B	B & G NAIS 500 (PLAIS.)	2,5 W	161.975 MHZ - 162.025 MHZ

Cachet de l'autorité :

A Paris, le 22/03/2024

Le Sous-directeur de la sécurité des navires

Marc LEGER



*ML*

Les données ci-dessus font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion des licences de station de bord. Elles sont communiquées aux agents de l'ANFR chargés de la gestion administrative des dossiers des licences et aux agents chargés des contrôles radioélectriques des navires professionnels. Afin de permettre la coordination et l'organisation efficace des opérations de recherche et de sauvetage en mer en cas d'appel de détresse, des données nominatives peuvent être communiquées sur la base de la sauvegarde de la vie humaine en mer uniquement aux organismes et services de secours en mer (nom, prénom, adresse, coordonnées tél.)

L'ANFR communique à l'UIT (Union Internationale des Télécommunications) ainsi qu'à certains services des Affaires maritimes des informations relatives à la station de navire soit : MMSI, indicatif d'appel, matériel à bord, quartier et immatriculation, N° OMI, longueur, jauge et nom de navire ou bateau.

Pour les bateaux fluviaux les codes ATIS et N° ENI sont transmis à la commission RAINWAT (Regional Arrangement on the Radiocommunication Service for Inland Waterways) et à VNF (Voies Navigables de France).

Le Responsable du traitement est l'ANFR, 78 avenue du Gal de Gaulle 94700 Maisons-Alfort, représenté par son Directeur général.

Ce traitement repose sur l'exécution d'une mission d'intérêt public d'attribuer les éléments indiqués ci-dessus qui découlent des dispositions des articles L41-1, L43 et R20-44-11 du Code des postes et des communications électroniques et sur la base de la sauvegarde de la vie humaine en mer (Article 240-2.17. de l'Arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires et au décret n° 84-810 du 30 août 1984 modifié, relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution).

Vos informations personnelles seront conservées pour la durée de validité de votre licence augmentée des durées de prescriptions légales en vigueur.

Conformément au règlement européen 2016/679 du 27/04/16, vous bénéficiez des droits d'accès, rectification, effacement, droit à la limitation du traitement, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage) en contactant le délégué à la protection des données par le formulaire en ligne, vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous bénéficiez également du droit d'opposition mais uniquement pour les données personnelles vous concernant qui ne relèvent pas de la sauvegarde de la vie humaine en mer.

(\*) Conformément au Règlement des Radiocommunications annexé à la Convention de l'Union Internationale des Télécommunications actuellement en vigueur, et aux dispositions des articles D 406-11 et D 406-12 du code des postes et des communications électroniques, la présente autorisation est délivrée pour l'installation et l'utilisation des équipements radioélectriques décrits ci-dessus.